



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/42(1)/13
18 juillet 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarante-deuxième session
Première partie
Genève, 11 septembre 1995
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Action spécifique se rapportant aux besoins et aux problèmes
particuliers des pays en développement sans littoral

Note du secrétariat de la CNUCED

1. Au paragraphe 10 de sa résolution 48/169, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de convoquer une autre réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de transit et de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement en vue d'examiner les progrès réalisés dans le développement des systèmes de transit ainsi que de recommander de nouvelles mesures et de faire rapport au Conseil du commerce et du développement et à l'Assemblée générale à sa cinquantième session. La réunion, qui s'est tenue du 19 au 22 juin 1995 sous les auspices de la CNUCED au Siège de l'ONU, à New York, a adopté le Cadre global de coopération dans le domaine des transports en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs, qui figure dans l'annexe I au rapport de la réunion (TD/B/42(1)/11 - TD/B/LDC/AC.1/7) et dont le Conseil est saisi pour examen.

2. Le Conseil souhaitera peut-être faire siennes les conclusions et recommandations contenues dans le Cadre global, où sont exposées les mesures que les pays en développement sans littoral et de transit devraient prendre aux niveaux national et sous-régional pour améliorer encore leur système de transit. Dans le Cadre global est en outre précisé le rôle de l'assistance extérieure à cet égard. Le Conseil voudra peut-être aussi faire sienne la demande adressée dans le Cadre au secrétariat de la CNUCED et aux commissions économiques régionales concernant leur rôle dans la promotion de la mise en oeuvre et le suivi des recommandations énoncées dans le Cadre.

3. Au paragraphe 12 de la même résolution, le Secrétaire général de la CNUCED a été invité à organiser, en collaboration avec l'Administrateur du PNUD et les secrétaires exécutifs des commissions régionales, un colloque à l'intention des pays en développement sans littoral et de transit en vue d'examiner les problèmes particuliers rencontrés au niveau régional pour améliorer l'efficacité des opérations de transport en transit. Le Colloque s'est tenu du 14 au 16 juin 1995 au Siège de l'ONU, à New York. Les résultats du Colloque, constituant les propositions relatives à l'élaboration d'un Cadre global dans le domaine des transports en transit, ont été présentés à la réunion intergouvernementale susmentionnée. Au titre des préparatifs du Colloque, le secrétariat de la CNUCED a demandé aux pays en développement sans littoral et de transit ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et sous-régionales compétentes des renseignements sur les problèmes particuliers se posant à eux dans la promotion de systèmes efficaces de transit. Les réponses reçues sont récapitulées dans un rapport dont le Conseil est également saisi pour examen (TD/B/42(1)/14).
